

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5730

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENSALEK

MOUSTAFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 63 65 34 74

Total des frais engagés : 1329,60

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. YASMINE ATTACHE  
Médecine Générale  
INPE : 091270827  
N° 89 1ER ETG BD OUED TENSIF  
TULFA CASA Tel : 06 20 98 84

Date de consultation : 06/03/2024

Nom et prénom du malade : Bensalek Mostafa Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + affection de la maladie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

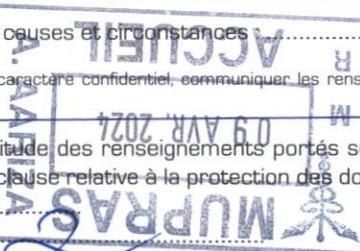
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 06/03/24

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Pajement des Actes
06/03/24	CS	150 Dhs		<i>DR. M. ALLAL ALI Médecin Généraliste Tunisie Tunis 12700 Tunisie</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie ALMOUAWANNA Lotissement Annassim Tissasfa - Casablanca Tél : 022.90.97.34</i>	06/03/24	1. 673,70

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

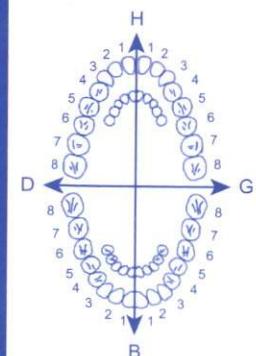
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION

## O.D.F PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	



**[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. YASMINE AIT CHETOU

Médecine générale et esthétique  
Lauréate de la faculté de médecine et de  
l'université de Casablanca.



د. ياسمين أيت شطو  
الطب العام و التجميلي

خريجة كلية الطب و العيادة بالدار البيضاء

- الشخص بالصدى
- تحطيط القلب
- الجراحة

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
APROVASC 150mg/5mg B28

Cp. Pel

PPV : 155,80 DH

mm

6 118001 082025

APROVASC 150mg/5mg B28  
Cp. Pel

PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

Cp. Pel

PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

## ORDONNANCE

Fait à : ... Casa... Le 26/03/2024

& prénom : ... Bensalek Nastala



13. ALMOUWATEN  
Mouvement Annassim Lot. 192  
SSasta - Casablanca  
Tél : 022.90.97.34

11. M. P. D. C. M. 022.90.97.34  
N. 89, 1er étage, Bd Oued Tensift Oulfa - Casablanca  
Date: 06/03/2027  
Signature: Dr. Yasmine Ait Chetou

155,80 x 3

Aprovasc

155,80 x 3

Cordix 1 ml x 6,25 n

1 ml

Rexabam 1 ml x 6,25 n

1 ml

21,30 DH

21,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30

46,30